

MODULE YACHT

Textes de référence :

Annexes II et III de l'arrêté du 20 août 2015 modifié relatif à la délivrance du brevet de capitaine 200 yacht¹

Pièces à fournir :

- Visite médicale des gens de mer française en cours de validité
- Carte d'identité valide
- Le Capitaine 200
- Fiche d'inscription

PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION MODULAIRE			
Matières		Cours	Formation Pratique
Module Yacht			
Base	La manœuvre des yachts	8 h	-
	Les équipements passerelles et de communication des yachts	6 h	-
	Les équipements machines et auxiliaires des yachts	10 h	-
	Arrêt technique	4 h	-
	Anglais	4 h	-
Spécifique yacht	Le monde du yachting		
	Les zones de navigation des yachts	8 h	-
	La croisière	6 h	2 h
	Le management	20 h	-
Evaluations (se reporter à l'annexe III)		3 h	
TOTAL FORMATION MODULE « YACHT » HORS FORMATIONS SPECIFIQUES		79 h	